

Règlement

Il est fait application du règlement national compétition NEV en vigueur.

La sélection des compétiteurs pour le championnat de France sera faite en fonction de la « grille de sélection » de la CN-NEV.

Déroulement de l'épreuve

Le déroulement de cette épreuve s'effectuant en partenariat avec le Club Nautique de Viry-Chatillon organisateur des 13^e Palmes du Lac, nous reprenons ci-après, les mêmes critères pour ce qui concerne le parcours, les horaires de départ et la remise des récompenses.

- **Parcours** :

4,000 km sur le lac de Viry-Chatillon (2 tours de l'Etang des Noues de Seine et arrivée dans la pièce d'eau Amiral Merveilleux du Vignaux). Le sélectif est ouvert aux catégories cadets, juniors, seniors et vétérans.

Toutes les activités du CNV (voile, motonautisme, modélisme) seront arrêtées durant la durée de l'épreuve.

- **Accueil**

Chalet de la plongée : 5 avenue du Général de Gaulle (RN7) à Viry-Chatillon (derrière « Tablapizza »).

- **Confirmation des inscriptions**

A partir de 8h00 au chalet de la plongée : 5 avenue du Gal de Gaulle (RN7) à Viry-Chatillon. Clôture à 9h30. Il n'y aura pas d'inscription sur place pour le sélectif Nev I-II.

Ne pas oublier :

- La licence 2015,
- L'identité fédérale ou un certificat médical comportant le visa d'un médecin diplômé de médecine subaquatique et/ou Hyperbare, d'un médecin fédéral ou médecin du sport, ne mentionnant aucune contre-indication pour la pratique de la NEV en compétition et datant de moins d'un an au jour de la compétition,
- Une assurance complémentaire individuelle souscrite soit auprès de l'assureur de la FFESSM, soit auprès d'un autre organisme. Dans ce dernier cas, il est obligatoire de présenter l'attestation d'assurance mentionnant en toutes lettres qu'elle couvre l'activité « nage en eau vive en compétition ».
- Après enregistrement informatique lors de la première compétition de l'année de référence, il n'est pas nécessaire de présenter les documents précités. Toutefois, ceux-ci peuvent être demandés si besoin.
- Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée aux compétiteurs en complément de justificatif.
- S'acquitter des frais d'inscription prévus par l'organisateur des compétitions,
- Pour les mineurs, en plus des documents ci-dessus :
 - une autorisation parentale de participation à la compétition NEV,
 - une autorisation parentale pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors de contrôle antidopage.

« En matière de contrôle antidopage, il existe des dispositions spécifiques : si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle (cas de disqualification - cf. Art. 20.1). »

De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle antidopage (cas de disqualification - cf. Art. 20.1).

- **Briefing**

Le briefing aura lieu à 9h45 près du club de voile à proximité de la cale de mise à l'eau.

- **Mise à l'eau et départ**

La mise à l'eau est autorisée à partir de 10h00.

Le départ sera donné à 10h20.

Attention : la manifestation étant ouverte à la catégorie NAP, un départ NAP sera donné à 10h15.

- **Remise des dossards / Matériel / Contrôle du matériel**

Les dossards seront remis au départ après le contrôle du matériel qui se fera avant la mise à l'eau. Le jury de compétition interdira le départ d'engins jugés dangereux, non conformes ou inadaptés.

Tout flotteur non conforme, ayant échappé au contrôle initial, entraînera systématiquement la disqualification du nageur.

- **Arrivée de la course**

La ligne d'arrivée se situe au niveau de la dalle de béton au bord de la pièce d'eau Amiral Merveilleux du Vigneaux.

- **Sécurité**

Assurée par les plongeurs du CNV.

- **Assistance en course :**

Assurée par les bateaux mis à disposition par le CNV.

Remise des récompenses

Une collation et la remise des récompenses se feront au local de la plongée en même temps que la compétition de NAP.

Les horaires sont donnés à titre indicatifs et peuvent être modulés sous réserve du nombre de compétiteurs.

Droit à l'image



Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos et vidéos, merci de nous le faire savoir, votre visage sera flouté. Vous avez la possibilité de nous faire part de votre choix en le signalant sur la fiche d'inscription.

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

- Descente Slalom Raid Nage Orientation Nage Acrobatique
 Rassemblement Stage Examen Formation Réunion

Genre de manifestation : _____

Lieu : _____ Date : _____

Je soussigné(e) Monsieur, Madame _____

Domicilié au _____

Agissant en qualité de : Père Mère Responsable légal ou tuteur

Autorise : mon fils _____

ma fille _____

l'enfant _____

Né(e) le _____ à _____

À participer à la manifestation citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : _____ au _____

Fait à _____ le _____

SIGNATURE :

AUTORISATION PARENTALE
POUR TOUT PRELEVEMENT NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE
SUR LES MINEURS

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*)

Je soussigné(e) _____ représentant(e) légal(e)
ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom et Prénom : _____

Né(e) le : _____

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur : _____

Attestation établie le _____

A _____

Signature du représentant légal :

() Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »*

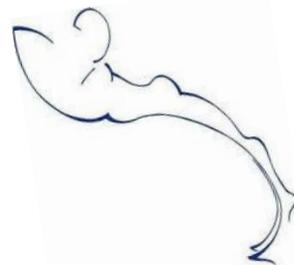
Lors du contrôle anti-dopage une pièce d'identité vous sera demandée. Si le compétiteur n'est pas en mesure de fournir cette dernière, cela sera considéré comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

ILE-DE-FRANCE

FFESSM



Commission Nage en Eau Vive



COMITE D'ORGANISATION / COMITE DE COURSE

Comité d'Organisation

- **Organisateur** : Club Nautique de Viry-Chatillon – Philippe BERTON
- **Juge au départ** : Francis WURSTHORN
- **Juges à l'arrivée - Chronométrateur** : Céline DESORMAIS (CNV)
Secrétaire : Jean DUFAU (CNV)
- **Contrôleur matériel** : Thierry RAVOISIER
- **Responsable matériel** : CIR NEV Idf / Picardie
- **Délégué fédéral** : Jocelyne CLEMOT

Comité de Course

- **Directeur de course** : Thierry RAVOISIER
 - **Responsable sécurité** : Yann SALAÛN
 - **Responsable chronométrage** : Jocelyne CLEMOT
 - **Responsable des juges aux bouées** : Laurent HERY (CNV)
 - **Responsable informatique** : Francis WURSTHORN
-
-

PARCOURS



Le départ a lieu dans l'Etang des Noues de Seine, face au club de voile. Le parcours est matérialisé par des bouées ou par le contournement des îles. Il y a deux tours à réaliser, puis entrée dans le « lac Merveilleux ». L'arrivée est jugée près du local de plongée.
Longueur totale = 4,0 km

Arrivée dans la pièce d'eau « Amiral Merveilleux du Vignaux ».

